



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

STRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

COMMISSION DE DISTRICT **DU STATUT de L'ARBITRAGE saison 2024/2025**

Séance du 27/05/2025 15 H 00 / 17 H 30 CHATEAULIN

Présents : D PAUCHARD, M PONDAVEN, D BIALGUES , J STEPHAN, M GOUEZ, T BALICHARD

Absent Excusé : J JP SEZNEC

1 COURRIERS

- Courrier de BANNALEC demande de revoir la situation de G TANGUY

BANNALEC club de ligue la Commission transfère le dossier à la Commission Régionale du Statut.

2 Clubs bénéficiants de mutés supplémentaires au titre de l'article 45

Voir liste sur annexe

Les clubs devront définir avant le 15/08/2025 l'affectation du ou des mutés supplémentaires
1 maxi par équipe jeunes ou seniors, sans info il sera affecté à l'équipe A



STRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

3 SITUATION DES CLUBS AU 15/06/2025

CLUBS EN INFRACTION

La commission arrête la liste des clubs du District en infraction au 15/06/2025.

Voir tableau joint en annexe 1.

La liste des clubs de district sera diffusée sur le site du district et celle des clubs de Ligue sur le site de la Ligue avant le 30/06/2025.

A ce jour 0 club de FFF, 11 clubs de ligue et 17 clubs de district sont en infraction soit 28 clubs.

Pour info au 15/06/2024 il y avait 35 clubs en infraction

au 15/06/2023 il y avait 60 clubs en infraction

au 15/06/2022 il y avait 81 clubs en infraction

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District 29, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue de Bretagne.

LE SECRETAIRE
Jo. STEPHAN

LE PRESIDENT COMMISSION
Didier PAUCHARD